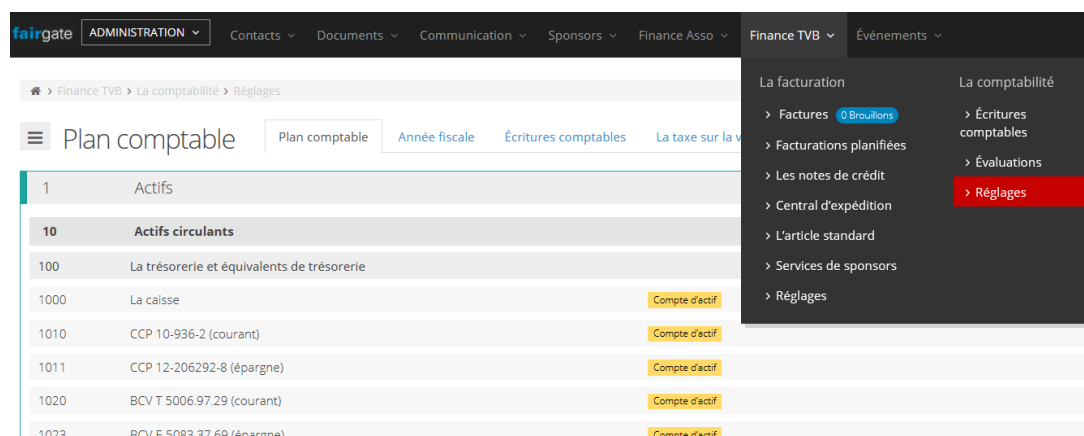


Plan comptable

Meike Pfefferkorn - 2021-09-07 - Mise en place de la comptabilité



C'est là que sont inscrits les comptes du plan comptable. Pour faciliter le processus, certains comptes ont déjà été prédéfinis, qui peuvent toutefois être supprimés ou modifiés.

Il est recommandé de reprendre le plan comptable de l'ancien système comptable et/ou de consulter au préalable le conseiller fiscal.



Tout en haut, on peut définir le compte par défaut pour les "surpaiements". Cliquez ici sur le lien "Sélectionner un compte de surpaiement" et placez le compte souhaité dans la fenêtre qui s'ouvre.

Vous pouvez créer d'autres comptes supplémentaires directement en cliquant

sur le lien "[Créer un compte](#)".

Il est conseillé de transférer le plan comptable de l'ancien système comptable et/ou d'en discuter au préalable avec votre conseiller fiscal.

Le plan comptable suit une hiérarchie à 4 niveaux : Le premier niveau est fixe et suit la répartition habituelle (actif, passif, etc.) et définit le premier chiffre du numéro de compte à 4 chiffres. Au deuxième (groupe de comptes) et au troisième niveau (sous-groupe de comptes), ils peuvent être structurés indépendamment et définir le 2e ou le 3e chiffre du numéro de compte. Le 4e niveau est celui des comptes d'écritures réelles et définit donc le 4e chiffre du numéro de compte.

Conseil: Fairgate suit un plan comptable standard. Si vous utilisez uniquement la facturation Fairgate et que vous [exportez les paiements entrants vers un autre programme de comptabilité](#), vous pouvez ignorer les rubriques en toute sécurité.

Important: vos numéros de compte peuvent également comporter plus de 4 chiffres. Il suffit de les saisir en conséquence lors de la [création du compte](#).